RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00878

Numéro SIREN: 527 638 431

Nom ou dénomination : METALINOX 83

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 2312

3E Experts-comptables Janvier 2022

2- SI VOI	us êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autr	entité du groupe pour Nom / Adresse	•
souscrire désignée	e la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identi	cation fiscale de l'entité	
	s êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la s		ci.contre
			CI-COITE
	Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification de groupe	<del></del>	
	•	N°	
	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entrepri	ise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON	Si oui, indication du logiciel utilisé COALA	
la major S'agissa	vez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie déma ation de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez to nt des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquemer	utes les informations utiles pour télédéclarer sur le site sur le site www.impots.gouv.fr.	www.impots.gouv.fi
	dresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:	
	T CLARET		
LE JAC	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330	Tél:	
LE JAC	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330	Tél:	
LE JACA 83700 8 OGA/OM	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330		ARGENS
LE JACA 83700 8 OGA/OM	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330 IGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant: Date: 01122022 Lieu: PUGET-SUR-	ARGENS L/12/2022
LE JACE 83700 S OGA/OM Nom et a	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330 IGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	ldentité du déclarant. Date: 01122022 Lieu: PUGET-SUR	
LE JACE 83700 S OGA/OM Nom et a N° d'agré	ARANDA ENTREE B 281 TRAVERSE JEAN MOULIN SAINT RAPHAEL Tél: 0494198330  IGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)  Idresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:  Date: 01122022 Lieu: PUGET-SUR-A Qualité et nom du signataire: HUET WILLY 0	

(18) Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

	(1)
--	-----

N° de dépôt (liste	e des personnes ou groupeme dont la société détient directen	nts de personnes de d nent au moins 10 % du	roit ou de fait capital)	Néant ⊠*
EXERCICE CLOS LE 30092	022	N° siret 5	2 7 6 3 8 4 3 1 0 0	0 2 5
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S	ARL METALINOX 83			
ADRESSE (voie) 62 RUE DES DI	EUX FRERES			
CODE POSTAL 83480		ILLE PUGET-S	SUR-ARGENS	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES	PAR L'ENTREPRISE	P5		
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	L		% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	L		% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD 2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD (art 223 du Code général des impôts) RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTIS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS payées par un établissement chargé du service des titres b Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même а Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) c Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par d personnes interposées е Montant des distributions f autres que celles visées en g (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3) h i Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) j Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI Montant des revenus répartis (5) Total (a à h) (dibomendandbyed an edate), has invented edicine abose ed by the first edicine and the f Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Pour les SARL Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): \* SARL, tous les associés; Montant des sommes versées: Nombre de parts sociales à titre de frais professionnels \* SCA, associés gérants;
\*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités Année au autres que ceux visés dans cours de à titre de à titre de frais de représentation appartenant à chaque associé les colonnes 5 et 6 \* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, laquelle le traitements de mission et de déplacement émoluments et gérants ou coparticipants en toute propriét ou en usufruit. versement a été effectué indemnités Indemnités proprement dits Indemnités Remboursements forfaitaires Remboursements forfaitaires 1 2 3 4 6 7 WILLY HUET 143 2022 73 174 775 BD JEAN MOULIN VILLA DU SAINT GEORGES 83700 SAINT-RAPHAEI LYDIE HUET 7 9 RUE JEAN MONNET 37150 BLERE J DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) \* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉCIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSIMION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice apprentis sous contrat et aux handicapés (a) MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MVLT restant à reporter Cadre ne concernant que les orcanismes bénéficiaires de dons Ц

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



direction générale des finances publiques  $N^{\circ}\,2067$  (2022)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code genéral des impôts)

#### RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE <sub>.</sub>	ou exercice
du	01/10/2021

	signation de l'entrepresse62	rise SAR	L METALINO		I-SUR-ARGENS				01/10/2021
_					AUX PERSONNI				070972022
<u> </u> _	- FRAIS ALL				AUX PERSONNI	S LES MIEUX			
-	-	NOM, PREN	OM ET EMPLOI (	OCCUPE		<u> </u>	ADRESSE (	COMPLETE	
	CARON DOMIN	QUE METALLIE	R			LES HAUTS DE	LA COUASTE BAT	K68 83510	
2	MORY GIUSEPE	PIN JESSICA A	SSISTANTE DE	DIRECTION		LE MOULIN DE	S OLIVIERS B 24	6 RUE JOSEPH A	JBENAS 83600
3	BIROT MARC I	DESSINATEUR				LES DALHIAS (	C 35 RUE JOSEPH	PIERRUGUES 83	700
4	MAUGARD FLOR	RIAN Métallie	r soudeur			55 ALLEE DU	VAL FLEURI 837	00	
5	PEREIRA PARI	REIRA CARLOS	Métallier So	udeur		167 AVENUE I	DES GONDINS 837	00	
6	i				,	-			
7							· · · · · ·		
8							<del></del>		
9									
10		<del></del> -							
Н	RÉMUNÉRATIO	NS DIRECTES O	J INDIRECTES	(dans l'ordre du table	au ci-dessus)		DÉPENSES, E		
<u> </u>	Montant des	Montant des indemnités et	Valeur des	Montant des	TOTAL	Frais de voyages		aux immeubles	TOTAL DES
	rémunérations de toute nature	allocations diverses	avantages en nature	remboursements de dépenses à caractère	DES COLONNES	et de déplacements	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	non affectés à l'exploitation	COLONNES 5 à 8
	(v. notice 2)	(v. notice 3)	(v. notice 4)	(v. notice 4	1 à 4 5	(v. notice <b>6</b> )	7	(v. notice (8))	9
1	27 970	19		-	27 989				27 989
2	14 580				14 580				14 580
3	10 538				10 538				10 538
4	8 986	48			9 033				9 033
5	7 847	86			7 933				7 933
6									
7									
8									
9									
10							-		
**	69 921	152			70 073				70 073
**	* TOTAUX								
В	- AUTRES FR	AIS		<u>-</u>					10
C	adeaux de toute n ar bénéficaire (tou	ature, à l'excepti	on des objets conses)	nçus spécialeme	nt pour la publici	té, et dont la vale	eur unitaire ne dép	passe pas 73 €	1 250
_				ectacles, qui se ratta	achent à la gestion d	e l'entreprise et dor	nt la charge lui incor	nbe normalement	2 272
Т	otal								3 522

Total des dépenses		Bénéfices imposables <b>9</b>	
- de l'exercice2022 (total col.9 + total col.10)	73 595	- de l'exercice2022 <b>Ф</b>	
- de l'exercice précédent 🕦	69 607	- de l'exercice précédent 🔟	•
Nom et qualité du signataire HUET WILLY		À <u>PUGET-SUR-ARGENS</u> , le <u>011</u>	22022
GERANT		Signature,	

DGFiP N° 2050-SD 2022

- ACTIF BILAN

Hed of morbitaly

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). 1 121 SARL METALINOX 83 Désignation de l'entreprise : 11 121 RUE DES DEUX FRERES 83480 PUGET-SUR-ARGENS Adresse de l'entreprise Durée de l'exercice précédent \* Néant 🗆 \* 6 3 3 0 2 Numéro SIRET \* 8 4 1 0 0 5 Exercice N clos le, [3|0|0|9|2|0|2|2] Brut Amortissements, provisions Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement \* AB AC CXFrais de développement \* ΑF Concessions, brevets et droits similaires AG 1 752 1 752 Fonds commercial (1) ΑI AJ AK Autres immobilisations incorporelles ANAvances et acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains AC RAGIOBUJSATIONS CORPORFIJES Constructions AF AQ Installations techniques, matériel et outillage industriels AR AS 165 348 134 734 30 614 ΑU Autres immobilisations corporelles 115 034 24 288 139 323 ACTIF Immobilisations en cours ΑW Avances et acomptes CS CTParticipations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CU CV Autres participations Créances rattachées à des participations BB BC BD BE Autres titres immobilisés 31 31 Prêts BF BG Autres immobilisations financières \* BH ΒI 160 160 TOTAL (II) BJ BK 55 093 306 613 251 521 BL Matières premières, approvisionnements ΒM 26 000 26 000 ВО BN En cours de production de biens BP RC En cours de production de services BR BS Produits intermédiaires et finis Marchandises ВТ BU ΒV ΒW Avances et acomptes versés sur commandes ВХ 294 743 Clients et comptes rattachés (3)\* 57 416 352 159 CRÉANCES Autres créances (3) ΒZ CA 139 679 139 679 CB Capital souscrit et appelé, non versé CC Valeurs mobilières de placement  $C\Gamma$ (dont actions propres CE CF Disponibilités CG Charges constatées d'avance (3)\* CH CI TOTAL (III) CJ CK 57 416 460 422 517 838 Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Écarts de conversion actif\* (VI) CN TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CC824 451 308 937 515 515 (2) Part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail: CF. (3) Part à plus d'un an : bilisations financières nettes Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations:

Stocks:

Créances:

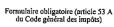
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

### BILAN — PASSIF avant répartition

Form di	ulaire o 2 Code :	bligatoire (article 53 A cériéral des impôts)  BILAN — PASSIF avant répartition		
		Désignation de l'entreprise SARL METALINOX 83		Néant *
		E	xercice N	· -
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:	DA	15 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
ه ا	ž	Réserve légale (3)	DD	1 500
SHEED DE SHEET	3 3 3	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
١		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	
V114	٠ ا	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	
TIGA		Report à nouveau	DH	232 116
ر	)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(151 945)
		Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL	96 672
spu	s	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Autres fonds	ropre	Avances conditionnées	DN	
Aut	Ь	TOTAL (II)	DO	
ns 108	s	Provisions pour risques	DP	
Provisions	charge	Provisions pour charges	DQ	2 200
Pro	t	TOTAL (III)	DR	2 200
		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	ממ	190 567
€		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	
DETTER (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
L Fi		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 287
		Dettes fiscales et sociales	DY	124 306
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	3 483
Con rég	ipte ül.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC	416 643
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	515 515
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
SIC	(2)	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	416 643
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 057

Dás	ignation de l'e	des impôts)  entreprise SARL MET	יאד.דמי	OX 83		'I				Néant *
$\vdash$	DRE A	IMMOBILIS				Valeur brute des immobilisations au	Con	Augmen		
نه	Frais distant.	reament at de dévelor		TOTAL I	cz	début de l'exercice	D8	sécutives à une réévaluation pratiquée cours de l'exercice ou resultant d'une mise en équivalence	D9	et virements de poste à poste
INCORP		es d'immobilisations incorr	anralla-		KD	1 752	KE		KF	
(NC pas reporter le montant des centimes).	-	es d'immonisations incorp	oorenes		KG	1 /32	KH		KI	
So Jumpu	Terrains			<del>_</del> _	1		KK		KL	
	Sur sol pr	<del></del>		<u>                                     </u>	KJ		$\{$		1	
pas repo		ons générales, agencements*	Dont	<del>                                      </del>	KM		KN		KO	
1	et amena		omposants Dont	+ + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	KP	164 706	KQ		KR	C40
CORPORELLES	et outillage in	dustriels Co	omposants	[M3]	KS	164 706	KT		KU	
RPOR	it sai.	ments divers *			ΚV	12 251	KW		KX	
8	Matériel	de transport * de bureau		<del></del>	KY	83 557	KZ		LA	
	et mobilie	er informatique es récupérables et			LB	42 691	LC		LD	824
	divers				LE		LF		LG	
	<u> </u>	tions corporelles en cours			LH		LI		IJ	
	Avances et	acomptes			LK		LL		LM	
				TOTAL III	LN	303 204	LO		LP	1 466
ES	Participation	ns évaluées par mise en équ	uivalen	ce	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres parti	cipations			8U		8V		8W	
INAN	Autres titres	s immobilisés			1P	31	IR		ıs	
E.	Prêts et autr	es immobilisations financie	ères		11	60	ΙÜ		ΙV	100
				TOTAL IV	LQ	91	LR		LS	100
L	TO	OTAL GÉNÉRAL (I + II +	+     +	·· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ØG	305 047	ØН		ØΊ	1 566
CA		MMOBILISATIONS		par virement de poste à poste	ninuti	ons par cessions a des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale • ou évaluation par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établi et de dévelo	ppement TOTAL!	IN		СØ		DØ		D7	
NG NG	incorporelles	s d'immobilisations s TOTAL II	Ю		LV	:	LW	1 752	1X	1 752
	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
		Sur sol propre	IQ		MA		мв		мс	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		мн		МІ	
LES	Installations lage industr		IT		мЈ		MK	165 348	ML	165 348
CORPORELLES	Autres	Inst. gales, agencts, amé- nagements divers	IU		ММ		MN	12 251	мо	12 251
SQR <sub>P</sub>	immobilisations	Matériel de transport	ıv		МР		MQ	83 557	MR	83 557
	}	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		МТ	43 515	MU	43 515
ł	corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		ΜV		MW		мх	
	Immobilisatio	ons corporelles en cours	MY		ΜZ		NA		NB	
CIÈRES	Avances et a	acomptes	NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	304 670	NI	304 670
	Participation mise en équ	ns évaluées par ivalence	IZ		Øυ		М7		øw	
ÜRES	Autres parti		IØ		øх		ØY	<del></del> .	øz	
FINANCIÈRES	Autres titres	immobilisés	11		2В		2C	31	2D	
I.E.	Prêts et autres	immobilisations financières	12		2E		2F	160	2G	60
		TOTAL IV	13		NJ	<del></del>	NK	191	2H	60
_	TOTAL CÉ	NÉRAL (I + II + III + IV)	14		øк		ØL.		ØМ	
	IOIAL GEI									

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



# TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

	<u> </u>						
					Exercice N	I clos le 3 0 0	92022
	Les entreprises ayant	pratiqué la réévalua	tion légale de leurs i	mmobilisations am	ortissables (art. 238	B bis J du CGI) doiver	ut joindre
Dé	ce tableau a leur signation de l'entreprise : SAI		et y compris) l'exerci X 83	ce au cours duquel la	provision spéciale (	col.6) devient nulle.	Néant X *
٠.	organizati de l'entroprise :						Neant A
_	ADRE A	Détermination du n	contant des écorts	<del></del>	<del> </del>	-	
C,	ADIC A	(col. 1 - col		Utilisation de la 1	marge supplémentaire	d'amortissement	Montant de la
		Augmentation	Augmentation	Au cours de	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
		du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		1	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3) 4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1)	Les augmentations du montant bru amortissables réévaluées dans les co Le montant des écarts est obtenu en	nditions définies à l'art	icle 238 <i>bis</i> J du code g	énéral des impôts et fig	2 sont celles qui ont é gurant à l'actif de l'entr	té apportées au montant reprise au début de l'exer	des immobilisations
(2)	Porter dans cette colonne le supplén	nent de dotation de l'ex	ercice aux comptes d'a	mortissement (compte	de résultat) consécutif	à la réévaluation.	
(3)	Cette colonne ne concerne que les utilisé de la marge supplémentaire d	immobilisations rééval 'amortissement.	uées cédées au cours	de l'exercice. Il convi	ient d'y reporter, l'ann	ée de la cession de l'é	lément, le solde non
(4)	Ce montant comprend :  a) le montant total des sommes port  b) le montant cumulé à la fin de l'ex			nt correspond à des élé	ments figurant à l'acti	f de l'entreprise au déb	ut de l'exercice.
(5)	Le montant total de la provision spé						
	-			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			<del> </del>
	ADDE D	<del></del>		<del></del>			
_	NDRE B FICITS REPORTABLES AU 31 I	DÉCEMBRE 1976 IN	/IPUTÉS SUR LA P	ROVISION SPÉCIAI	LE AU POINT DE V	UE FISCAL	
1 -	FRACTION INCLUSE DANS LA P	ROVISION SPÉCIAI	LE AU DÉBUT DE L'	EXERCICE			
2 -	FRACTION RATTACHÉE AU RÉS	SULTAT DE L'EXER	CICE				
3 -	FRACTION INCLUSE DANS LA P	ROVISION SPÉCIAI	LE EN FIN D'EXERC	ICE		=	
		·					
	Le cadre B est servi par les seules entre			-	•	•	
à ré	Il est rappelé que cette imputation est intégrer chaque année dans leur résult	purement fiscale et ne at comptable le supplé	modifie pas les monta ment d'amortissement o	nts de la provision spéc consécutif à la réévalua	ciale figurant au bilan : tion.	de même, les entreprise	s en cause continuent
aux	Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit colonnes 3 et 4 par une fraction dont						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022



Néant 🗌 SARL METALINOX 83 Désignation de l'entreprise SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES **CADRE A** (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \* Diminutions : amortissements Augmentations : dotations Montant des amortissements IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES afférents aux éléments sortis à la fin de l'exercice au début de l'exercice de l'exercice de l'actif et reprises CY EL EM EN Frais d'établissement et de développements RE RF RT RJ Fonds commercial PH 1 752 PG Autres immobilisations incorporelles PE 1 752 PF RO RK 1 752 TOTAL I 1 752 RM RN PK PI. PI Ы Terrains Sur sol propre PM PN PO PQ Constructions PU PR Sur sol d'autrui PS PΤ Inst. générales, agencements et aménagements des constructions PV PW PΧ PY Installations techniques, matériel et outillage industriels 134 734 PΖ 117 190 17 544 OB QC QΑ Inst. générales, agencements, aménagements divers QD QF QG QΕ 5 906 2 233 8 139 Autres OH: QK Matériel de transport OI QI 71 275 6 123 77 398 immobilisations Matériel de hureau et QI 23 272 QN: 6 225 QΝ QO 29 498 informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et divers QP QS QΤ TOTAL II QU QΧ 217 643 Q۷ 32 125 OW 249 768 ØR TOTAL GÉNÉRAL (I + II) ØN 219 395 ØР 32 125 251 521 CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES REPRISES DOTATIONS Immobilisations Colonne 3 Colonne 4 Colonne 6 Mouvement net des Colonne 2 Colonne 5 amortissables Différentiel de durée Amortissement fiscal Différentiel de dutée Amortissement fiscal amortissements Mode dégressif Mode dégressif à la fin de l'exercice et autres exceptionnel et autres exceptionnel М9 N1 N5 N6 Frais établissements N? Fonds commercial RP RC RR RS RΊ RU RV Autres immobilisations N8 **P7** P6 P8 P9 01 incorporelles RX RY SC SD **R**7 SB TOTAL I RW Q3 Q5 Q8 Q2 Q4 Q6 Q7 Terrains R1 R3 Q9 R2 **R**5 R6 **R**4 Sur sol propre R7 R8 R9 S1 S2 S3 Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc S5 **S6** S7 S8 **\$9** T1 T2 et am. des const. Inst. techniques **T**4 **T**3 T5 **T**6 Τ7 T8 **T**9 et outillage Inst. gales, agenc 111 112 113 114 U5 116 117 am. divers Matériel de T 18 110 V1 V2 V٦ V5 V4 transport Mat. bureau et ۷7 V9 V6 W1 W2 W3 inform. mobilier Emballages W4 W5 W W8 W9 X1 récup. et divers TOTAL II X2 Х3 χŗ X6 X7 Frais d'acquisition de NO TOTALIII Total général (I + II + III ) NU NP ΝV NR NS NT Total général non ventité (NP + NQ + NR) Total général non ventilé (NS + NT + NU) Total général non (NW – NY) NW ΝZ **CADRE C** MOUVEMENTS DE L'EXERCICE Montant net au début Dotations de l'exercice AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES Augmentations de l'exercice aux amortissements fin de l'exercice **SUR PLUSIEURS EXERCICES\*** Frais d'émission d'emprunt à étaler **Z**9 **Z8** SR Primes de remboursement des obligations

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

#### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

D	ésignation de l'	entreprise SARL	ME	TALINOX 83	-			-			Néant 🗆
	Nature de	s provisions		Montant au début de l'exercice			AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
	Provisions pour gisements minie	reconstitution des ers et pétroliers *	3Т		7	Ά		ТВ	1	TC	<del></del>
	Provisions pour (art. 237 bis A-II	investissement	3U		_ T	ď		TE		TF	
Provisions réglementées	Provisions pour	hausse des prix (1) *	30		7	G		ΤН		π	
glcmc	Amortissements	dérogatoires	3X		T	M		TN	-	TO	)
ons ré	Dont majoration de 30 %	s exceptionnelles	D3			4		D5		D6	
rovisi	Provisions pour	prêts d'installation es H du CGI)	IJ	-	I	ĸ	-	IL		IM	
Д4		ns réglementées (1)	3Y		1	P		ΤQ		TR	
		TOTAL I	3Z		7	'S		TT		TU	
	Provisions pour	litiges	4A		4	В	*	4C		4D	
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		$\dashv_4$	F		4G		4H	
		pertes sur marchés	4J		4	⊦		4L		4M	-
		amendes et pénalités	4N		4	$_{p}$	<del></del>	4R		4S	
:Bes	Provisions pour	pertes de change	4T		4	υ		4V		4W	
et charges	Provisions pour	pensions et obliga-	4X		4	Υ		4Z		5A	
	Provisions pour		5B		- 5	H		5D		5E	
pour risques		renouvellement des	5F		-   5	H		5J		5K	
		gros entretien et	EO		E	H		EO		ER	
Provisions		charges sociales et gés à payer •	5R		- 5	ŀ		5T		5U	
_		is pour risques et	50		_ اح	H	2 200	5X		5Y	2 200
	charges (1)	TOTAL II	5Z	<del></del>	T	╁	2 200	TW		TX	2 200
		- incorporelles	6A		6	╅		6C		6D	<del></del>
		- corporelles	6E		6	H		6G		6H	···
	sur	- titres mis	Ø2		ø	H		Ø4		Ø5	
tion	inmobilisations	en équivalence - titres de participation	9U		9	+		9W		9X	
précia		- autres immobilisa- tions financières (1)*	ø6	· .	Ø	╁		Ø8		Ø9	
our déj	Sur stocks et en		6N		-   6	┢		6R	-	6S	
Provisions pour dépréciation	Sur comptes clie		6T	46 821	┥.	⊦	57 416	6V	46 821	6W	
rovisi	Autres provision	ns pour	6X		- °	┢		6Z		7A	
щ	dépréciation (1)	TOTAL III	7B	46 821	+-	╌	57 416	TZ	46 821	UA	<del> </del>
	TOTAL GÉNI	ÉRAL (I + II + III)	7C	46 821	┨.	⊦	59 616	UC		UD	`
	<del></del> -		بب	d'exploitation	┨	E	59 616	UF	46 821	130	L
		Dont dotations		financières	U	┢		UH		1	
		et reprises		exceptionnelles	U	ŀ		UK		+	
***	as mis as écut1	anga i mantint de la d	•		_	_	lé selon les règles prévues à l			10	<u> </u>

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

#### DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (anicle 53 A du code général des impôts).

Désig	nation de l'entreprise : SARL META	LINOX 83						Néant □*
	A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR R	ÉSIDUELLE						
Nature	et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine Valeur nette réc 2	évaluée*	Amortiss en fra	ements pratiqués nchise d'impôt	Autres amortissemen	ts* Vale	eur résiduelle ⑥
	1							
	2			}				
	3							
	4							-
lons	5		•					
lisati	6			<u> </u>	-			
- Immobilisations*	7						-	
Img	8							
÷	9			<del>                                     </del>				
	10					-		
	11							
	12							
<u> </u>	B - PLUS-VALUES,	MOING VALUES		Ouali	fination ficable	des plus et mo	inc values rés	licáne *
<u> </u>	Prix de vente	Montant global de la plus-value			incation riscate	Long terme	Jilis-values lea	Plus-value
	7	ou de la moins-value	Cot	irt terme	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	taxables à 19 % (1)
			-					
	2							
	3		-					<del></del>
	4				-			
ons*	5		-					
isati	6							
obil	7			•	-			
- Immobilisations*	8							
-	9		-					
	10						-	
	11					-		
	12							
	Fraction résiduelle de la provision sy éléments cédés	l péciale de réévaluation afférente aux	4			1971		
	14 Amortissements irrégulièrement différés se	rapportant aux éléments cédés	+					
Į	Amortissements afférents aux éléments tibles par une disposition légale	cédés mais exclus des charges déduc	+					
}	Amortissements non pratiqués en compi ló fiscale pour investissement, définie par	tabilité et correspondant à la déduction les lois de 1966, 1968 et 1975, effecti	.					
ents	Vement utilisée		+	- <u>-                                  </u>				
iém	lues à long terme devenues sans objet a	u cours de l'exercice				_		
res (	relevant du régime des plus ou moins-v	alues à long terme	1.0	-				
- Autres éléments	Divers (détail à donner sur une note an							
Ė	CADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la cole	e a court terme (total algebrique onne)						ı
	CADRE B: plus ou moins-value nett des lignes 1 à 20 de la cold	e à long terme (total algébrique	:			40)		
	CADRE C : autres plus-values taxable			(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
• Des	explications concernant cette rubrique sont do							
	plus-values sont imposables au taux de 19 % e		C et 210	E du CGI.				

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE ELISION OU D'APPORT DGFIP N° 2059-B-SD 2022

	orise: SARL METALINO	X 83		Formulaire dép	osé au titre de l'IR EU	Néant [
	A ÉLÉMENTS ASS (à l'exclusion des plus-values de		AU RÉGIME FISCAL D t l'imposition est prise en c			<u> </u>
	Origine		Montant net	Montant antérieurement	Montant compris	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CC	GI)				
		OTAL 1	-			
<del></del>	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant
		N - I	plus-values realisees a l'origine	Heurement Tennegte	resultat de l'exercice	à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 2		<del></del>		
		N - 1				
		N - 2				
lus-values réalisées		N - 3				
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4				
xercices antérieurs	différente (art. 39 quaterdecies	N - 5				
	1 ter et 1 quater du CGI)	N - 6				
	(à préciser) au titre de :	N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	Т	OTAL 2				
Cette rubr	B PLUS-VALUES RÉINTÉG ique ne comprend pas les plus-va	lues affére	ntes aux biens non amortis	sables ou taxées lors des	opérations de fusion ou d'a	apport.
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	us-values d'apport à une sociét fessionnelle exercée à titre indiv Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des			
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restant
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restant
Plus-values de (personnes me	e fusion, d'apport partiel ou de scissio orales soumises à l'impôt sur les socié	n tés seulemen	Montant net des plus-values réalisées à	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restant

#### SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Formulaire obligatoire (artic du Code général des impe	le 53 A ôts).				<del></del>		
Désignation de l'entrepr	rise: _	SARL METALINO	x 83				Néant X*
				de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>0</b> c			
O Entreprises soumises à l'impô O Entreprises soumises à l'impô O Entreprises soumises à l'impô	ot sur les soci	iétés Bains exclus	nets retirés de la cession	n de titre de sociétés à prépondéran rt. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <b>0</b> .	ce immobilières non c	otées	
② Entreprises soumises à l'impo	it sur le reve	Gains		de certains titres dont le prix de revi	ient est supérieur à 22,8	В М€	
		, <u>Para ao ao</u>	17 A 6 100 117 5 10				
	ı - sui	VI DES MOINS-V	ALUES DES ENT	REPRISES SOUMISES À	À L'IMPÔT SUF	LE REVENU	
Origine		Moins-v à 12,		Imputations sur les plus-val long terme de l'exercic imposables	lues à	Solde des moins-valu à 12,8 %	es
		6	<u> </u>	à 12,8 % 3		-	
Moins-values nettes	и	<u> </u>	,			<b>④</b>	
Pionis-Varies neces							
	N-1	1					
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des	N-4						
dix exercices antérieurs	N-5						
(montants restant à	N-6						
déduire à la clôture du dernier	N-7						
exercice)	N-8						<del></del>
	N-9				-		
	N – 10			<del></del>			
II - SUIVI D	ES M	DINS-VALUES À I	LONG TERME DE	ES ENTREPRISES SOUM	IISES À L'IMPĈ	T SUR LES SO	CIÉTÉS*
Origine		Moins-v	ralues	Imputations sur les plus-values à long terme	Imputatio	ons	Solde des moins-values
		À 19 %,	À 19 % ou 15 %	À 15 %	sur le résu de l'exerc	ltat	à reporter
		ou 15 %	imputables sur le résultat	ou 19 %		col	.J=S+D+F-G-H
			de l'exercice				
0		2	3		<u>\$</u>		6
Moins-values nettes	N		<del> </del>		-		
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des dix exercices	N-4						
antérieurs (montants	N-5						
restant à déduire à la	N - 6						
clôture du dernier	N-7						
exercice)	N - 8						
	N - 9						
	N - 10				+		

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

/		_	
/	1	~	١
	ı	7	
١	•	_	1

#### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\* SARL METALINOX 83 Désignation de l'entreprise : Néant 🛛 \* SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 % Montant de la réserve spéciale 1 à la clôture de l'exercice précédent (N-1) Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées 2 au cours de l'exercice TOTAL (lignes 1 et 2) 3 donnant lieu à complément 4 d'impôt sur les sociétés Prélèvements opérés ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés 5 TOTAL (lignes 4 et 5) 6 Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6) RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI) réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice montants prélevés sur la réserve montant de la réserve à la clôture de l'exercice donnant lieu à complément d'impôt ③ l'année ② ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④ 1 (3)

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(17)

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2022

Néant □\*

(1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092022 N° SIRET 5 2 7 6 3 8 4 3 1 0 0 0 2 5
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL METALINOX 83
ADRESSE (voie) 62 RUE DES DEUX FRERES
CODE POSTAL 83480 VILLE PUGET-SUR-ARGENS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 150
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Voie
Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M Nom patronymique HUET Prénom(s) WILLY
Nom marital % de détention 95,33 Nb de parts ou actions 143
Naissance: Date 30/12/1975 N° Département 72 Commune LE MANS Pays
Adresse: N° 775 Voie BD JEAN MOULIN VILLA DU SAINT GEORGES
Code Postal 83700 . Commune SAINT-RAPHAEL Pays FRANCE
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des exolications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

#### DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022



Decides advant       Decide     Decide   D	Désignation de l'entreprise: SARL METALINOX 83			Néant		 ]*
Decided   Deci		ombre de				
Don't Aprindise   Don't Aprindise   Part	DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectils affectils a l'accinité afficacité à l'accinité afficacité de l'accinité afficacité à l'accinité afficacité à l'accinité afficacité, presentations de services et merchandis-service viel viel de l'accinité de l'accinité de d'argue viel viel viel viel viel viel viel vie	Effectif moyen du personnel *:	Y	<u> </u>		6,	00
CALCUL BL LA VALEUR ALOUT \$\\ CALCUL BL LA VALEUR ALOUT \$\\ \text{CALCUL BL LA VALUE	Dont apprentis	YI	=	_		
CALCUL DE LA VAI,EUR A JOUTÉE     Chiffre d'affaire de référence CVAE   Valende du proutée férence CVAE   Valende du proutée férence CVAE   Valende du proutée fisheme de référence CVAE   Valende du proutée de transfert de charges   Valende proutée de transfert de la valeur ajoutée   Valende part de la valeur ajoutée a différente à la produition immobilisée de la valeur ajoutée   Valende part de la valeur ajouté	Dont handicapés	Y	3			
Colifier d'affaire de référence CVAE	Effectifs affectés à l'activité artisanale	R				
Variates de produits fabriqués, prestations de services at marchandises	CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées su incorporelles si rattachées à une activité normale et courante   C	I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Pulsa-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et out-aite d'organise de fais inscrites au compte de transfert de charges   TOTAL   0   0   0   0   0   0   0   0   0	Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	0.	A	883	3 7:	10
Refacturations de fraile inscritée au compte de transfert de charges	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	O	ĸ			
Note	Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	O				
Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée   Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)   OE   OF   OF   OF   OF   OF   OF   OF	Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	0.	7			
Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée   Production immobilisée à fauteur des seules charges déductibles ayant concourté à sa formaitée   Production immobilisée à fauteur des seules charges déductibles ayant concourté à sa formaitée   Production immobilisée à fauteur des seules charges déductibles ayant concourté à sa formaitée   Production immobilisée à fauteur des seules charges déductibles ayant cerus   Production	ТОТ	AL 1 0	x	883	3 7:	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant conocuru à sa formation of exploitation reçues	II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				, ,,	
Subventions d'exploitation reques	Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	0	нТ		-	70
Variation positive des stocks   Companies   Compani	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	0	E.			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée   Stransferts sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation   ToTAL 2   0M   1   403   403   11   10   11   10   10   10   10	Subventions d'exploitation reçues	01	=	1	L 3:	33
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation   TOTAL 2   0M   1   403   403   1   403	Variation positive des stocks	OI	5			
Note   10   10   10   10   10   10   10   1	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
In - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée   Santation négative des stocks   Santation de plus de la valeur ajoutée de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois   Santation de 9 mois   Santatio	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	ΓŢ			
Achatas	ТОТ	AL 2 OI	и	1	L 4(	
Variation négative des stocks   OQ   32   672	III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>					
Variation négative des stocks   Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances   Services extérieurs, à l'exception de solution de location de	Achats	OI	N	475	5 3.5	— 59
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances   Cader et des redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois   OZ      Taxes déductibles de la valeur ajoutée   OZ	Variation négative des stocks	01	a			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois  Taxes déductibles de la valeur ajoutée Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)  OW  Fraction déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à de production immobilisée déclarée  OU  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le QU  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le QU  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à une activité normale et courante  OY  V-Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n's 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n's 1329-AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n's 1329-AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n's 1329-AC et 1329-DEF.  Si vous êtes assujettis à la CVAE (à reporter sur les opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas complèter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez complèter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors disposition dans le cadre des déductibles des déductibles de la ligne OX, le cas des déductibles déclarée.  Exp (Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas d'AX   S (X	Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OI	₹			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 54  Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois  Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante  OY  IV - Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)  AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°s 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE (report de la ligne OX, le case SA)  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le case SA)  GY 0 1 1 1 0 0 7 2 0 2 1 GZ 3 0 7 0 9 7 2 0 2 0 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	d'une Os	3			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de plus de 6 mois  Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante  OY  TOTAL 3 OJ 652 799  IV - Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettle à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329- AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE.  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE et un mono	Taxes déductibles de la valeur ajoutée	07	z			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois  Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante  TOTAL 3 OJ 652 799  IV - Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépot du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas de CHÉ d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas de CHÉ d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 0 2 0 2 0 2 0 2 0 2 0 2 0 2 0 2	Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	01	N		į	54
Calcul de la valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissement au sens de la CVAE (à resporter de raisse à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous étes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajustée à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2 2	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OI	J			_
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante  TOTAL 3 OJ 652 799  IV - Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 232 314  V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, Si va VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, Si vous êtes assujettis à la CVAE at un mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas GX 883 710 Effectifs au sens de la CVAE EY 6, 00 Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 0 2 2 2	Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition de	ans le O	<b>i</b>			
IV - Valeur ajoutée produite  Calcul de la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si vA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. Si vA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. SA 232 31 4  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujetits à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV x  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas GX 883 710 Effectifs au sens de la CVAE * EY 6,00 € 6,00			+		-	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 232 314  V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois).  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2 2			+			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 232 314  V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 9 2 2 2		AL 3 0	<u>Л</u>	652	2 75	99
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2		-1 0 O	$\overline{}$			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)  Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous ètes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  HX  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2 2	(1011)	(a) 3)   O(	<u>-</u>		. 3.	_ 4
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE  Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.  Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2 2		220	_	232	2 2 1	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2 2	AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-	-DEF) SA	`			. 4
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE  Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  EV X  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2		oléter ce ca	dra			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2	Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dis	pensé du dé	pôt	du form	ulaire	
échéant ajusté à 12 mois)  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)  Période de référence  GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2			_			
Période de référence GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2	échéant ajusté à 12 mois)		4		6,0	00
	District to the second of the	т Н.	$\dashv$	$\overline{}$		
Date de cessation HR / / / / / / / / / / / / / / / / / /		0 9 /	4	2 0	2	2
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production		/			٠	

(1) Autention, il ne doit pas etre tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

2	Λ	2

# Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464	
------	--

capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI (À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément) I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice A- Règles de droit commun Charges financières nettes de l'exercice а EBITDA fiscal de l'exercice b Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (c-1)(montant le plus faible entre a - 30 %\*b et a - 3 000 000 €) Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de (c-2) déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) - 75 % x (c-1) B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en % Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en % e Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières f nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1) C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou g auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées

#### II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report A- Suivi des charges financières nettes en report Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019) Montant des charges financières nettes en report transférées (i bis Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI) (i ter) (i Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2) quater Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k) 1

#### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

excédant une fois et demie les fonds propres

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
			-

<sup>(1)</sup> Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

<sup>(2)</sup> Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

2022	REDUCTIONS	ET CREI	DITS D'IMPOT	S DE L'EXERO	CICE	2069RCI
	Exercice du 01/1	0 au	30 / '09 ou au ti	tre de l'année N	Néant	
			<u></u>		communautaire	
	Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069- RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)					
RCI pour chac	cune des societes du groupe y c	ompris sa p		ociété mère, cocher		au CGI)
Dans ce cas inc	diquer la dénomination, adresse	et SIREN de				its d'impôt
Duns oo ous, m	sont déclarés (y compris					no a mipor
		-				
<u>I</u>	- REDUCTIONS ET CREDIT	S D IMPO	T DISPENSES DE	DECLARATION	SPECIALE	er,
	Crédit d'impôt			Montant	_	
				•		
					<del></del> ·	
			-		-	-
Réduction d'impôt	en faveur du mécénat - montant de			es organismes dont le s	iége est situé	
		n de l'UE ou		struction de Notre D	ma da Paris	
Dont montants ver	sés aux fédérations ou unions d'orga		-	struction de Notre-De	1	
Done montants ver	et de promouvoir les organism	nes agréés er	vue du financement	des PME	e presenter	
·	Crédit d'imp	ôt pour la con	pétitivité et l'emploi (c	omplément)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Dont montant préfinancé				é		
	inérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC exploitations situées à Mayotte	C et ouvrant dro	it à crédit d'impôt versées	à des		
	ations éligibles à la majoration pour les					
professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						
Quote-part de crédit d	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					
II -	CREDITS D IMPOT AVEC D	EPOT OB	LIGATOIRE D UI	NE DECLARATIO	N SPECIALE	
-	Crédit d'impôt			Montant		•
ART		·`- * -	· · · · ·			16 091
Crédit d'impôt en fa	veur de la recherche - dont montant du cr	l rédit d'impôt po	our les dénenses situées o	ians les DOM		
Crodit a important			our res dependes bridees c	AMIS 100 D OTA		
PRECISIO	ONS SUR L'UTILISATION	DES CRE	CDITS D'IMPOT	S (Utilisation de la valeur	AUT « Autres crédits d	l'impôts)
III - CAS PARTI	CULIERS	·			•	
CI déposé e	n cas de cessation au titre de l'an	née N		Montant		
pood or		er •				
				I.	1	
						-
CI déposé au titre	de l'année civile N-2, N-1 en cas de plus de 12 mois	s d'exercice		Montant		

SARL METALINOX 83

Charges à payer	Montant
JRSSAF TNS	49 50
CFE 2022	2 21
	-
	<del></del>



#### **METALINOX 83**

Société à responsabilité limitée au capital social de 15 000 € 62 Rue des Deux Frères – 83600 FREJUS

RCS FREJUS N° 527 638 431

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2022

#### **PROCES-VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TRENTE OCTOBRE A ONZE HEURES

**AU SIEGE SOCIAL** 

#### Sont présents :

Monsieur Willy HUET,

**Né le** Né le 30 décembre 1975 à LE MANS (72), De nationalité française, Demeurant 62 rue des Deux Frères 83600 FREJUS

> Madame Lydie HUET,

Né le 12 décembre 1971 à LE MANS (72), De nationalité française, Demeurant sis 9 Rue Jean Monnet, 37150 – BLERE,

En leur qualité d'associé de la **Société METALINOX 83**, Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de FREJUS sous le N° 527 638 431, dont le siège social est situé sis 62 Rue des Deux Frères – 83600 FREJUS,

Ces derniers se sont réunis au siège de la société sur convocation du Gérant de la société faite conformément aux articles 19 et 20 des statuts, pour traiter l'ordre du jour ci-après relaté.

#### ORDRE DU JOUR

- ➤ Lecture du rapport de gestion établi par le Gérant, approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022 et quitus au Gérant ;
- Présentation et affectation du résultat sur l'exercice clos :
- > Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willy HUET en sa qualité de Gérant de la société.

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau, et permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

Les associés renoncent au délai et aux modalités de convocation prévus par les statuts.

Ils reconnaissent être en possession de tous les documents ayant éclairé leur consentement avant le vote des résolutions ci-après.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- > La feuille de présence,
- Les pouvoirs des associés représentés,
- > Le rapport établi par le Gérant,
- > Un exemplaire des statuts de la société,
- > Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Gérant déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Gérant rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Il est donné lecture du rapport de gestion établi par le Gérant. Une fois cette lecture terminée, le Gérant déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 151 945 euros.

En conséquence, l'assemblée donne au gérant quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2022 relèvent une perte de 151 945 euros.

Cette perte de 151 945 euros est affectée en compte de report à nouveau.

En conséquence, aucune somme ne sera distribuée aux associés au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au Gérant et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Willy HUET,

Gérant